Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260616-02062026_11-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 02 juin 2026

Le mardi deux juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Valérie BRIEUC, Mme Martine BARBÉ, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, Mme Annie GUILLARD, Mme Mélinda LEBAS, M. Francis LORCY, M. Nicolas MAGNAN, M. Pascal MIRIEL, Mme Alicia PILORGET, M. Patrick RODIER, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Florian GAULTIER (pouvoir à M. Quentin RENAULT), M. Francis LORCY (pouvoir à Mme Céline ENGEL), Mme Nathalie MAUDEZ (pouvoir à Mme Alicia PILORGET), M. Patrick RODIER (pouvoir à M. Claude ERMEL)

M. Quentin RENAULT, Maire, préside la séance.

Mme Alicia PILORGET est élue secrétaire de séance.

02/06/26 – 11 – Finances communales – Versement du solde de la subvention à l'OGEC pour l'année scolaire 2025-2026

M. le Maire donne la parole à M. KERRIEN.

Monsieur KERRIEN rappelle le coût de fonctionnement de l'école Louise BRIAND : 873,93 € par enfant.

Il rappelle la méthode de calcul déterminée pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 : [100% du coût de fonctionnement annuel de l'école Louise BRIAND par enfant x (nombre d'enfants de BROONS + [50% du coût unitaire x (totalité des enfants des autres communes, sauf les communes hors canton)].

Le montant de la subvention pour l'OGEC de l'école Saint-Joseph pour l'année 2025-2026 s'élève à 83 460,26 €. (80 x 873,93 + 31 x (873,83 x 50%)

Il rappelle également que la commune a déjà versé deux acomptes à l'OGEC pour l'année 2025-2026 : 30 000 € en janvier et 20 000 € en mai.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260616-02062026_11-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le versement d'un solde de 33 460,26 € à l'OGEC de l'école Saint-Joseph pour l'année 2025-2026.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 16/06/2026

Le Maire,
M. Quentin RENAULT

MAIRIE DE BROONS (Côtes-d'Armor)

La secrétaire
Mme Alicia PILORGET